

## ❁ A LA UNE – REPORT DU VOTE SUR LE GLYPHOSATE : L'INCERTITUDE DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE

Alors qu'un Comité européen s'était réuni le jeudi 5 octobre dernier pour discuter de l'éventuelle prolongation de l'autorisation du Glyphosate pour les dix prochaines années, le vote consultatif a été annulé. La substance active controversée est considérée comme « cancérigène probable chez l'homme » par le Centre International de recherche sur le cancer. Le 30 août dernier, Nicolas HULOT a indiqué publiquement que la France allait s'opposer à ce renouvellement. Des propos qu'il a par la suite tempérés. Le Premier ministre, Edouard PHILIPPE est venu préciser la position de la France sur le glyphosate affirmant qu'« Arrêter brutalement l'utilisation de ce produit dont l'agriculture est largement dépendante est donc évidemment difficile, a-t-il poursuivi. Nous allons organiser une transition progressive et irréversible du glyphosate car il n'existe pas à l'heure actuelle de produit de substitution au glyphosate ». Il réaffirme en outre « son engagement à obtenir avant la fin du quinquennat des progrès significatifs vers l'interdiction de l'usage des substances dangereuses et vers une agriculture moins dépendante aux pesticides ». La Commission européenne doit recueillir une majorité qualifiée pour prolonger l'extension d'autorisation du glyphosate. Toute abstention ou vote contre est un mauvais point supplémentaire pour le glyphosate. Reste à déterminer la date précise de ce vote, encore incertaine. « Ça ne se fera certainement pas cette semaine. La date du 23 octobre a été évoquée, mais rien n'est sûr... » affirme François VEILLERETTE.

## ❁ TRANSPORTS – LE GOUVERNEMENT CHINOIS TOURNE VERS UNE POSSIBLE INDUSTRIE AUTOMOBILE ELECTRIQUE ?

On A l'heure où la question environnementale apparaît comme l'un des enjeux de notre temps, Le ministre chinois de l'industrie et de des technologies de l'information a annoncé le 29 Septembre 2017 son projet visant à développer mais aussi à commercialiser de manière importante les automobiles électriques. Ce projet est symbolisé par la mise en place de quotas au sein des grands constructeurs automobiles (supérieur à 30.000 commercialisés par an) localisés en Chine. La mise en place de cette politique chinoise tend à imposer aux grands constructeurs la fabrication et la commercialisation de voitures électriques dans l'objectif de montrer l'implication et les efforts effectués par la chine en matière environnementale. Le point de départ de ce projet démarrera en 2019, date à laquelle les grands constructeurs automobiles devront produire un quota de 10% de voitures électriques par rapport à leurs ventes annuelles. A termes, ce projet conduirait à la vente de 1,4 millions de voitures électriques par an en Chine. D'un point de vue général, force est de constater que les industries automobiles chinoises avaient anticipé de manière plus rapide la transition des voitures thermiques vers les voitures électriques. Alors que les grands groupes européens et allemands peinent à commercialiser des modèles électriques, les grands constructeurs chinois ont quant à eux vendu depuis le début de l'année 2017 près de 50.000 voitures électriques pour BYD et 36.000 pour Beijing electric vehicle. Il convient de rappeler que 750.000 voitures électriques sont vendues chaque année dont environ 40 % sur le territoire chinois. La Chine l'a bien compris la question de la voiture électrique est l'un des enjeux environnementaux mais aussi l'un des enjeux économiques de notre temps. L'établissement de quotas de fabrication de voitures électriques par le gouvernement chinois auprès des constructeurs automobiles apparaît comme l'un des moyens pouvant inciter à modifier notre utilisation à savoir substituer les véhicules thermiques au profit des véhicules électriques.

## ❁ POLLUTION – HALTE ON NE PASSE PAS ! DIMANCHE 1ER OCTOBRE « JOURNEE SANS MA VOITURE »



C'est sans doute une phrase que l'ensemble des automobilistes parisiens ont pu entendre ce dimanche 1er Octobre à l'occasion de la troisième édition de la journée sans voiture au sein de la Capitale. Afin de sensibiliser les habitants sur leur comportement vis à vis de l'utilisation de leur véhicule, la ville de Paris a décidé de bloquer l'accès aux automobiles des particuliers dans le but de lutter contre la pollution provoquée par le trafic routier. C'est ainsi que 113 barrages routiers ont été établis à partir de 11h ce 1er Octobre 2017 dans le but de bloquer tout automobiliste voulant se rendre sur la Capitale. De plus l'association Airparif a pu mesurer toute la journée la qualité de l'air et a constaté le succès de l'opération du fait d'une forte diminution du niveau de dioxyde d'azote dans tout le périmètre visé par l'opération. Toutefois la circulation n'était pas complètement bloquée ; les parisiens ont dû s'en remettre aux transports en communs (bus, vélos, Cityscoots etc.) qui eux étaient autorisés à circuler. Les VTC eux aussi ont reçu l'autorisation de circuler dans les rues de la capitale avec l'obligation de ne pas dépasser les 30 km/h. De façon générale cette journée sans voiture organisée par la ville de Paris est une grande réussite dans la lutte contre la pollution routière au sein de la capitale. Néanmoins, ce type d'opération ne peut être exécutée de façon répétée au vu de la dépendance automobile des parisiens. Des solutions complémentaires plus efficaces restent à envisager pour lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

## ❁ TELEPHONIE – L'IMPACT DE LA TAILLE DES ECRANS DE SMARTPHONES SUR L'ENVIRONNEMENT

Selon les dernières prévisions de l'international Data Corporation, les ventes de smartphones dans le monde en 2017 devraient dépasser le milliard et demi. Tout au long de son cycle de vie, un smartphone a des impacts sur l'environnement, tant au moment de sa fabrication, que lors de son utilisation et de sa fin de vie. L'épuisement des ressources, les rejets toxiques dans l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre sont les principaux impacts environnementaux des smartphones. Ces impacts proviennent essentiellement de la fabrication du smartphone. En effet, la fabrication d'un smartphone est responsable d'environ trois quarts de ces impacts, qui sont en grande partie imputables à l'écran. Dès lors, plus la taille de l'écran d'un smartphone est importante, plus les impacts environnementaux sont élevés. Or la mode est actuellement à des écrans de grande dimension à l'instar de l'iPhone X et son écran de 5,8 pouces ou encore du Samsung Note 8 et son écran de 6,2 pouce. C'est donc sur l'étape de fabrication qu'il faut porter les efforts. En utilisant votre smartphone le plus longtemps possible, vous évitez la production de nouveaux appareils et vous préservez l'environnement !

## JURISPRUDENCE

### **CE, arrêt du 2 octobre 2017, Ministère de la Transition Ecologique contre Société fermière éolienne de Seigny**

En l'espèce, la société Ferme éolienne de Seigny a demandé au juge des référés du tribunal administratif de Dijon, de suspendre l'exécution de la décision du 28 octobre 2016 par laquelle le préfet de la Côte-d'Or a refusé de faire droit à sa demande d'autorisation unique en vue de l'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur le territoire de la commune de Seigny.

Le juge des référés du tribunal administratif de Dijon a pris la décision de suspendre l'exécution de cette décision. A la suite de cette ordonnance, le ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a demandé au Conseil d'Etat de l'annuler.

Par son arrêt, affirme que le juge des référés bénéficie effectivement d'un droit pour suspendre l'exécution d'une décision lorsque l'urgence le justifie mais qu'en l'espèce, le caractère de l'urgence ne pouvait être caractérisé.

Enfin, le Conseil d'Etat répond que le ministre de l'Environnement est donc en droit de demander l'annulation de cette ordonnance au motif que le juge des référés à entacher son ordonnance d'insuffisance de motivation.

## NATURE – LE VOLCAN INDONESIEN AGUNG (BALI) SE REVEILLE



L'imposant volcan indonésien Agung était endormi depuis plus de cinquante-trois ans. Agung est un stratovolcan de plus de 3.000 mètres d'altitude, situé sur l'île de Bali en Indonésie. Depuis le mois d'août 2017, le volcan Agung connaît des tremors volcanique peu profonds et des séismes liés aux plaques tectoniques. Le 18 septembre 2017, le niveau d'alerte du volcan est passé du statut de vigilance au statut de veille. La population a commencé à être évacuée.

Le 22 septembre, l'alerte maximale a été décrétée par les autorités indonésiennes et un périmètre d'exclusion de neuf kilomètres autour du cratère a été mis en place. En 1964, la dernière éruption d'Agung avait propulsé des cendres jusqu'à 1.000 kilomètres à l'ouest, touchant Jakarta, capitale de l'Indonésie. Environ un millier de personnes avaient péri. L'augmentation du nombre de secousses sismiques montre que le magma continue de monter vers la surface, le volcan entrant dans une phase critique. Pour la seule journée du lundi 25 septembre, près de 564 secousses sismiques ont été enregistrées selon l'observatoire indonésien de vulcanologie et des risques géologiques. Près de 75.000 personnes ont déjà du déjà être évacuées.

## ENVIRONNEMENT - PARTICIPATION DE LA FRANCE A LA CONFERENCE « NOTRE OCEAN » (MALTE, 5-6 OCTOBRE)

Cette année la 4e édition de la conférence « Our Ocean », des 5 et 6 octobre, est baptisée Notre océan, un océan pour la vie. La surexploitation de la mer Méditerranée fait l'objet d'une attention particulière, en effet, la France a rappelé lors de cette conférence son engagement en faveur de la protection durable des océans. A l'occasion de cette conférence, la secrétaire d'état auprès du ministre d'état, ministre de la transition écologique et solidaire, Mme Brune POIRSON représente la France. Elle présente 21 engagements pour l'environnement, la sécurité en mer et l'économie bleue. La France s'est notamment engagée lors de cette conférence à doubler d'ici 2030 son écologie maritime en conciliant les usages. A également été soumis aux Etats présents un projet de charte de pratiques durables pour le transport maritime. Depuis 2014, les conférences « Our Ocean » encouragent les leaders mondiaux à se tourner vers l'avenir et à prendre des engagements de haut niveau tout en transformant les défis à venir en une opportunité pour la coopération, l'innovation et l'entrepreneuriat.

## POLLUTION - 75% DU MIEL MONDIAL CONTIENT DES PESTICIDES NEFASTES AUX ABEILLES



Une étude franco-suisse publiée le vendredi 6 octobre dans la revue Science révèle que les insecticides néonicotinoïdes – ou « néonics » – contaminent la grande majorité des miels récoltés. Ce taux de contamination varie de manière assez importante selon les régions : 86 % pour les miels analysés provenant d'Amérique du Nord, 80 % pour les miels asiatiques et 79 % en Europe. Ces chiffres donnent une bonne idée de l'ampleur de la contamination des paysages, car l'abeille est un excellent capteur de l'état de l'environnement. Les concentrations relevées dans 198 échantillons de miel produits sur toute la planète ne sont pas considérées comme dangereuses pour l'homme. Elles sont en effet inférieures au plafond autorisé par l'Union européenne. Cependant, le niveau de contamination relevé est susceptible de provoquer une variété de trouble qui ne provoquent pas la mort immédiate de l'abeille, mais induisent des troubles cognitifs, des pertes de mémoire – les butineuses oubliant le chemin de retour à la ruche –, une baisse de l'immunité, une vulnérabilité accrue à certains pathogènes, un effondrement de la capacité des populations à se reproduire, etc. Cela participe donc à la disparition de cette espèce essentielle à la biodiversité.